



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

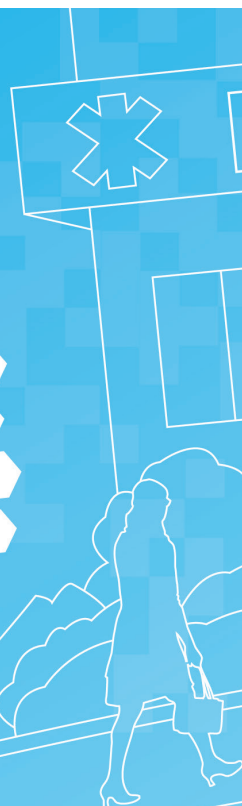


santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

PERMETTRE L'ACCÈS
AUX SOINS POUR TOUS



ameli.fr



TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

> Présentation du dispositif

~~Les transports ne sont pas systématiquement remboursables par l'Assurance Maladie, même pour les patients en affection de longue durée (ALD). La prescription par votre médecin répond à des conditions médicales strictes.~~

Le dispositif Transport Solidarité Santé a pour but de permettre aux Loir-et-Chériens dans l'impossibilité de se déplacer de recourir à un taxi pour se rendre à des consultations, des soins, des dépistages...

A ajouter: "Ne concerne que les transports non pris en charge au titre légal (ALD, entrée et sortie d'hospitalisation...)"

● ● Pour en bénéficier, vous devez :

1. Être ^{affilié} ~~assuré~~ à l'un des 2 grands régimes d'Assurance Maladie (CPAM ou MSA).
2. Être en situation d'isolement géographique, économique et social et être dans l'impossibilité de vous déplacer par vos propres moyens (famille, amis, voisinage, transports en commun ...).
3. Résider à votre domicile (hors établissement).
4. Être bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA) et/ou de la Complémentaire santé solidaire ou disposer de ressources modestes (évaluées lors de l'instruction de votre demande).

● ● Mode d'emploi pour faire valoir cette aide

- 1- Complétez l'intégralité du formulaire ci-joint.
- 2- Joindre l'avis d'imposition de tous les membres du foyer (sauf si RSA ou Complémentaire santé solidaire) et prescription médicale si rendez-vous successifs (kinésithérapeute ou orthophoniste).
- 3- Envoyez votre demande entre 1 mois et 48 h avant le rendez-vous.



Attention : tout transport réalisé sans notification d'accord préalable sera à vos frais.

- 4- En cas d'avis favorable, vous devrez présenter au taxi conventionné de votre choix, l'accord de votre caisse pour effectuer votre transport (hors transport en ambulance ou VSL (véhicule sanitaire léger)).



Nom : _____

Prénom : _____

Bénéficiaire du transport : _____

Numéro de sécurité sociale :

Téléphone : _____

Adresse : _____

Nom du professionnel de santé à consulter : _____

Spécialité : _____

Adresse du praticien : _____

Nombre de transport(s) envisagé(s) : _____ transport(s) aller/retour

Date(s) du/des rendez-vous (obligatoire) : _____

A ajouter (avec une case à cocher):

"Cette demande de prise en charge a été:

faite par vos soins

remise par:....."

☐ J'atteste sur l'honneur être dans l'impossibilité de m'y rendre par mes propres moyens et vous solliciter en dernier recours.

À _____, le _____

Signature

> Cadre réservé à la Caisse d'Assurance Maladie

Avis de la caisse d'Assurance Maladie :

- ☐ Accord de prise en charge pour ____ transport(s) aller/retour du ____ au ____
- ☐ Refus de prise en charge
(Décision non contestable)

Date de l'accord : _____

Cachet :

> En savoir plus sur les aides financières individuelles

L'action sanitaire et sociale a pour but de favoriser l'accès aux soins des assurés sociaux fragilisés par la maladie et/ou le handicap, en situation de précarité financière. Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions.

Pour en savoir plus, contactez votre caisse d'Assurance Maladie :

• MSA Berry-Touraine :

- par mail à actionsociale.blf@berry-touraine.msa.fr
- par téléphone au 02 54 29 45 34 (de 9h00 à 12h00)

• CPAM de Loir-et-Cher :

- depuis votre compte ameli, saisissez « demander une aide financière » dans le chatbot et laissez-vous guider
- par téléphone au 36 46 (service gratuit + coût de l'appel)

Formulaire à retourner à la caisse d'Assurance Maladie



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



L'essentiel & plus encore